

LUZERN



**Le vote électronique
e-voting**

Le projet innovant du canton de Lucerne

Dès le 28 novembre 2010, les Suisses et Suissesses de l'étranger pourront voter par Internet dans le canton de Lucerne. D'ici là, le canton de Lucerne travaillera à la mise en place de son système de vote électronique en collaboration avec le canton de Genève.

À l'automne 2000, la Confédération avait lancé un projet pilote de vote en ligne. De 2003 à 2006, les cantons de Genève, de Neuchâtel et de Zurich ont expérimenté avec succès des projets analogues, sous la houlette de la Confédération. Les essais réalisés ont confirmé la faisabilité et la sécurité des systèmes de vote électronique.

Pourquoi voter par Internet?

Aujourd'hui, Internet permet de rechercher tous types d'informations et de services. Bientôt, il permettra également de voter en ligne. Ce nouveau genre de scrutin facilitera considérablement la participation aux votations et préviendra tout risque de retard dû aux aléas de la correspondance internationale.

Qui peut voter en ligne?

En principe, tous les Suisses et Suissesses de l'étranger disposant du droit de vote dans le canton de Lucerne peuvent participer aux votations fédérales par Internet. Néanmoins, la Confédération autorise le vote électronique uniquement dans les pays qui garantissent le secret du vote, à savoir les États qui ont ratifié l'Arrangement de Wassenaar (accord sur le contrôle de l'exportation des armes conventionnelles ainsi

que des biens et technologies à double usage). À l'heure actuelle, ce traité regroupe les États de l'Union européenne, Andorre, le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, le Vatican ainsi que l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Canada, la Corée du Sud, la Croatie, les États-Unis, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Russie, la Turquie et l'Ukraine (www.wassenaar.org).

Pour voter en ligne, les personnes intéressées doivent s'inscrire au registre des électeurs du canton de Lucerne en temps voulu, soit au moins 60 jours avant le dimanche de la votation.

Quand voter en ligne?

Les urnes électroniques sont ouvertes dès midi le quatrième lundi précédant le dimanche de la votation, puis fermées à midi le samedi précédant le dimanche de la votation (heure locale suisse, HNEC).

Nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment pour procéder au vote électronique, afin d'éviter qu'un problème technique de dernière minute ne vous empêche de voter.

Choix du moyen de vote

Naturellement, vous pouvez toujours voter par correspondance ou en personne. Désormais, vous avez en outre la possibilité de procéder au vote par voie électronique. Il n'est pas possible de voter deux fois; en conséquence, le moyen de vote choisi – par correspondance, en personne ou en ligne – est enregistré dans le système d'e-voting puis, lors du premier vote, le système enregistre la carte d'électeur comme «utilisée» de sorte à empêcher un second vote.

Vérification de la qualité d'électeur

Lors du vote électronique, la qualité d'électeur est vérifiée au moyen du numéro de la carte d'électeur et du mot de passe. En outre, vous devez saisir votre date de naissance en tant qu'élément de sécurité supplémentaire pour l'authentification, de sorte à limiter au maximum les risques d'utilisation abusive de votre carte de vote.

À chaque votation, vous recevez une nouvelle carte d'électeur munie de nouvelles données d'accès. Le numéro de la carte de vote, le mot de passe et le code de contrôle ne sont valables que pour la votation en cours.

Le secret du vote est-il respecté?

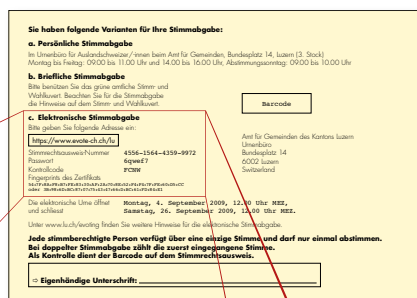
Au moment du vote, le système de scrutin électronique sépare les suffrages exprimés des données personnelles, de sorte que les voix enregistrées dans les urnes électroniques restent anonymes: elles ne permettent pas de remonter aux électeurs ni de connaître l'heure du vote.

Comment voter en ligne?

1. Prérequis système et préparation

Nous vous recommandons d'utiliser le système d'exploitation Windows version XP et suivantes, avec les navigateurs Firefox, Safari ou Internet Explorer version 6 et suivantes. Sur Mac, nous recommandons le système d'exploitation OS 10 avec le navigateur Safari version 3.1.2 et suivantes (téléchargez gratuitement Firefox: www.firefox.com; Internet Explorer: www.microsoft.com; Safari: www.apple.com/fr/safari).

Fermez tous les onglets et fenêtres de votre navigateur Internet, et préparez votre carte d'électeur ainsi que vos données personnelles.



c. Elektronische Stimmabgabe

Bitte geben Sie folgende Adresse ein:

<https://www.evot-ch.ch/lu>

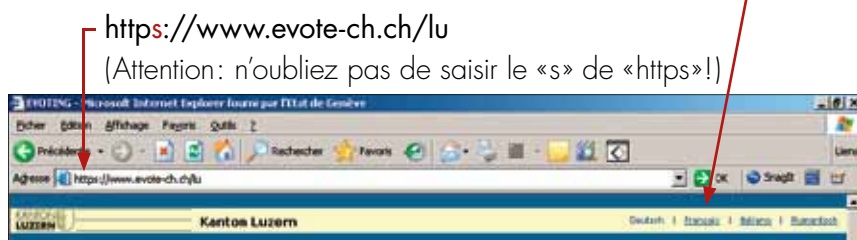
Stimmrechtsausweis-Nummer	4556-1564-4359-9972
Passwort	6qweF7
Kontrollcode	FCNW
Fingerprints des Zertifikats	54:7F:8A:F8:B7:FE:83:30:AF:2A:70:8E:52:F4:F4:7F:FE:60:D5:CC oder 3B:98:6D:BC:87:07:75:43:47:66:D:BC:61:FD:84:E1

Ces données sont essentielles au bon enregistrement de votre vote.

2. Saisie de l'adresse Internet

Pour des raisons de sécurité, l'adresse Internet doit être saisie manuellement sur le site web officiel du canton de Lucerne. Nous vous prions de bien vouloir nous signaler tout site Internet affichant un hyperlien vers la page e-voting du canton de Lucerne.

Saisissez l'adresse suivante dans la barre d'adresse de votre navigateur et sélectionnez la langue.



3. Installation d'un applet Java

L'applet Java n'est probablement pas encore installé sur votre ordinateur. Or, cet applet Java est indispensable afin de pouvoir voter par voie électronique. Votre ordinateur détecte automatiquement l'absence de l'applet et vous invite à le télécharger depuis la page d'accueil Java.

Remarque: votre employeur ne vous autorisera peut-être pas à effectuer l'installation sur votre poste de travail.

Après l'installation, consultez de nouveau le site:

<https://www.evote-ch.ch/lu>

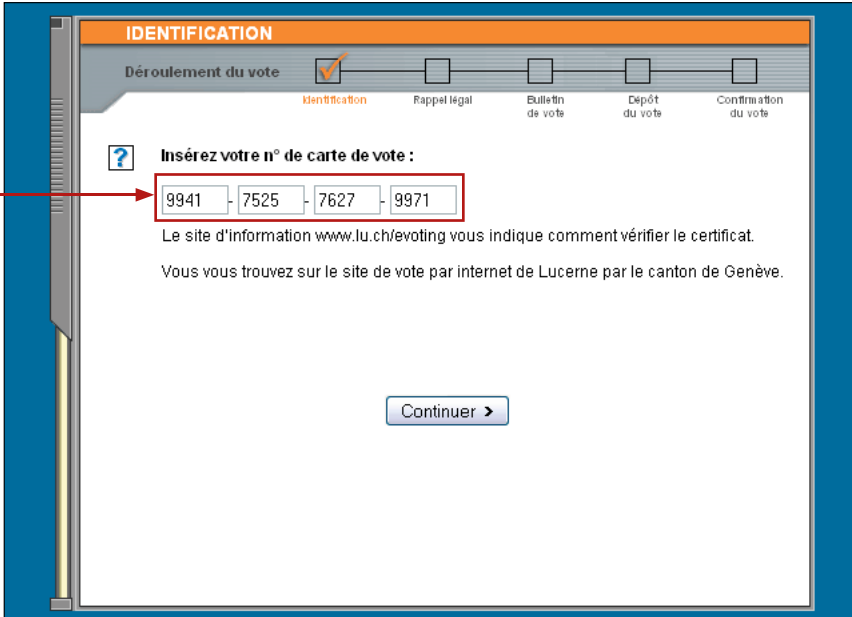
4. Connexion sécurisée

Veillez à utiliser une connexion sûre, signalée par le symbole du cadenas fermé  sur la plupart des navigateurs. Vous pouvez cliquer sur le symbole pour vérifier le certificat: l'empreinte digitale qui s'affiche doit correspondre à l'une des empreintes figurant sur votre carte de vote.

Si le symbole de sécurité n'apparaît pas sur votre navigateur ou si l'empreinte ne correspond pas, interrompez la session et contactez notre Helpdesk (tél. 0041 (0)41 228 64 83; e-mail helpdesk-evoting@lu.ch).

5. Saisie du numéro de la carte de vote

Saisissez le numéro de votre carte de vote et continuez vers la page suivante.



IDENTIFICATION

Déroulement du vote

Identification Rappel légal Bulletin de vote Dépôt du vote Confirmation du vote

? Insérez votre n° de carte de vote :

9941 - 7525 - 7627 - 9971

Le site d'information www.lu.ch/evoting vous indique comment vérifier le certificat.

Vous vous trouvez sur le site de vote par internet de Lucerne par le canton de Genève.

Continuer >

6. Approbation des dispositions pénales

Après avoir pris acte des dispositions pénales, vous parvenez à la page du bulletin de vote.

7. Vote via le bulletin électronique

Répondez aux questions du bulletin de vote en cochant les cases correspondantes d'un clic. Si vous choisissez de ne pas répondre, la case correspondante reste vide.


Veuillez également tenir compte des explications du Conseil fédéral sur la page de la votation.

BULLETIN DE VOTE

Déroulement du vote

Identification Rappel légal **Bulletin de vote** Dépôt du vote Confirmation du vote

Veuillez répondre aux questions ci-dessous en cochant votre réponse, faute de quoi l'on considérera que vous n'avez pas répondu à la question.

 **VOTATION FEDERALE** ? Explications du conseil fédéral

1 Acceptez-vous la modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (**loi sur l'assurance-chômage, LACI**) ?

OUI **NON**

Annuler Effacer Continuer >

8. Vérification du récapitulatif et du code de contrôle, saisie du mot de passe et de la date de naissance

Vous pouvez maintenant vérifier les réponses saisies sur le récapitulatif du bulletin de vote. Le code de contrôle qui apparaît en arrière-plan, derrière les réponses, doit correspondre à celui qui figure sur votre carte d'électeur. Dans le cas contraire, interrompez la session et contactez notre Helpdesk (tél. 0041 (0)41 228 64 83; helpdesk-evoting@lu.ch).

Après vérification de votre vote, saisissez le mot de passe figurant sur votre carte d'électeur ainsi que votre date de naissance.

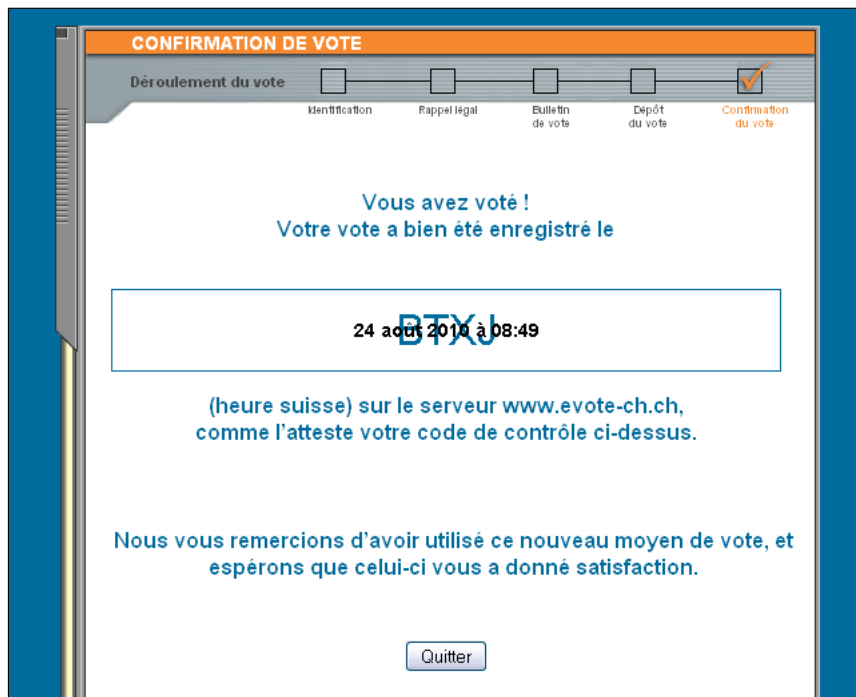
The screenshot displays the 'RECAPITULATIF DE VOTRE BULLETIN DE VOTE' (Recapitulation of your ballot) for the 'VOTATION FEDERALE' (Federal Voting). It features the Swiss flag and a question about the 2010 law on unemployment insurance (LAC). A box labeled 'BUTXU' is highlighted with a red box and an arrow pointing to the question. Below this is the 'AUTHENTIFICATION' (Authentication) section, which asks for the password and date of birth. The password field is masked with dots and labeled '(6 caractères)'. The date of birth field is pre-filled with '01 / 01 / 1985' and labeled '(JJ/MM/AAAA)'. At the bottom, there are three buttons: '< Modifier vote', 'Annuler', and 'Voter >'. A red box highlights the password and date of birth fields, with an arrow pointing to the text above.

9. Modification, annulation ou enregistrement du vote

Vous pouvez corriger votre vote en cliquant sur le bouton «Modifier vote». Le bouton «Annuler» vous permet d'interrompre la session pour recommencer la procédure. En cliquant sur «Voter», vous enregistrez votre vote de façon définitive.

10. Confirmation du vote

Après avoir voté, vous verrez s'afficher une page de confirmation indiquant la date et l'heure d'enregistrement de votre vote. Votre code de contrôle figure en arrière-plan, derrière la date et l'heure.



The screenshot shows a web interface for E-Voting confirmation. At the top, there is a blue header with the text "CONFIRMATION DE VOTE". Below the header, a progress bar labeled "Déroulement du vote" shows five steps: "Identification", "Rappel légal", "Bulletin de vote", "Dépôt du vote", and "Confirmation du vote". The "Confirmation du vote" step is highlighted with a checkmark and the text "Confirmation du vote" in orange. The main content area has a white background with blue text. It says "Vous avez voté !" and "Votre vote a bien été enregistré le". Below this, a white box contains the date and time "24 août 2010 à 08:49" with a large, semi-transparent "BTXJ" watermark. Underneath, it says "(heure suisse) sur le serveur www.evote-ch.ch, comme l'atteste votre code de contrôle ci-dessus." At the bottom, there is a blue text block: "Nous vous remercions d'avoir utilisé ce nouveau moyen de vote, et espérons que celui-ci vous a donné satisfaction." and a "Quitter" button.

CONFIRMATION DE VOTE

Déroulement du vote

Identification Rappel légal Bulletin de vote Dépôt du vote **Confirmation du vote**

Vous avez voté !
Votre vote a bien été enregistré le

24 août 2010 à 08:49

**(heure suisse) sur le serveur www.evote-ch.ch,
comme l'atteste votre code de contrôle ci-dessus.**

**Nous vous remercions d'avoir utilisé ce nouveau moyen de vote, et
espérons que celui-ci vous a donné satisfaction.**

Quitter

Vote par correspondance

Naturellement, vous avez toujours la possibilité de voter par correspondance ou en personne. Nous vous informons que la carte d'électeur et l'enveloppe-réponse grise ont fait l'objet de certaines modifications. Pour le vote par correspondance, nous vous renvoyons à la notice séparée.

Helpdesk

Vous trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes (FAQ) ainsi que des solutions aux problèmes techniques sur le site web www.lu.ch/evoting.

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, vous pouvez contacter notre Helpdesk du lundi au vendredi, de 8h à 17h (HNEC), par téléphone au 0041 (0)41 228 64 83 ou par e-mail à l'adresse helpdesk-evoting@lu.ch

Informations complémentaires

Vous pouvez consulter les résultats des votations et trouver des informations complémentaires sur le site Internet www.lu.ch/abstimmungen ou sur la page www.lu.ch/evoting.

Changement d'adresse

Nous vous prions de communiquer tout changement d'adresse à votre représentation suisse à l'étranger.

Amt für Gemeinden

Urnenbüro
Bundesplatz 14
CH-6002 Luzern